



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2023- 431 INTERDICTION D'ACCES A L'IMMEUBLE SIS 12 PROMENADE
DES TUILERIES 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE**

Le Maire de Tassin la Demi-Lune,

VU les articles L 2131-1, L 2112-2 et L 2212-4 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le caractère dangereux présentant un risque imminent et d'une gravité particulière pour les occupants lié aux constats réalisés par le SDMIS et un expert en bâtiment, des allées 8, 12, 16 et 20 promenade des Tuileries 69 160 Tassin la Demi-Lune, de la fragilité d'une partie de la charpente qui menace de s'effondrer et de la présence de fissures sur l'ensemble du bâtiment ;

CONSIDERANT qu'une partie de l'immeuble est encore actuellement inaccessible pour l'ensemble des résidents et commerçant (propriétaires ou locataires) ;

ARRÊTE

Article 1

Les locaux sis au numéro 12 promenade des Tuileries 69 160 Tassin la Demi-Lune ainsi que le commerce BEAUTY SUCCESS situé promenade des Tuileries 69 160 Tassin la Demi-Lune sont interdits temporairement à l'occupation et à toute utilisation à compter de vendredi 27 octobre 2023 et jusqu'au remplacement de cet arrêté.

Le périmètre de sécurité installé au droit du 12 promenade des Tuileries doit être strictement respecté. L'interdiction d'accès et d'habitation à l'immeuble 8 promenade des tuileries ainsi que l'interdiction d'ouverture des commerces CASINO SUPERMARCHÉ, BREAL, ESPRIT, AMBIANCE ET STYLES sont levées à compter du 2 novembre 2023 8h00.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3

Le présent arrêté est affiché en Mairie de Tassin la Demi-Lune ainsi que sur les façades des immeubles concernés.

Ampliation sera transmise à :

- Mme. la Préfète du Rhône
- M. le Président de la Métropole
- M. le Commandant du Centre d'Intervention de TASSIN LA DEMI-LUNE
- M. le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de TASSIN LA DEMI-LUNE

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 2 novembre 2023

Pascal CHARMOT,
Maire de TASSIN LA DEMI-LUNE,

